

Conseil de Paris des 24, 25, 26 et 27 septembre 2018

Amendement

**Au vœu relatif à la friche urbaine du 77 avenue du Docteur Netter
déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Le vœu est modifié comme suit :

Dans le 7^{ème} considérant, remplacement de la mention « qu'il n'est pas question d'abattre » par « des arbres qui par leur taille sont des puits de carbone efficaces qui contribuent à diminuer la quantité de dioxyde de carbone atmosphérique, principal gaz à effet de serre et par conséquent le réchauffement climatique »

Dans la dernière proposition, remplacement de la mention « à ce que les arbres centenaires et particulièrement le cèdre de l'Himalaya ne soient pas abattus. » par « à ce que pour chaque arbre centenaire abattu, d'autres arbres soient plantés afin que le bilan carbone de cette opération soit positif sur cet enjeu. »

Il en résulte la rédaction définitive suivante :

Considérant les ambitions de la Ville de Paris d'agir concrètement pour la transition écologique en allant particulièrement vers une ville neutre en carbone, plus solidaire, plus résiliente ;

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté au conseil de Paris du mois de novembre 2016 répondant à un vœu du groupe écologiste de Paris et qui acte l'élaboration d'une charte des « bons usages » et affirme que les projets soutenus par la Ville doivent être des projets qui ne pourraient émerger sans ces mises à disposition temporaires, des projets qui en outre répondent au principe de co-construction avec les acteurs locaux des quartiers dans lesquels ils souhaitent s'insérer, aux valeurs de solidarité, de partage, d'innovation ;

Considérant que la Ville de Paris, les bailleurs sociaux et les aménageurs publics ou privés disposent d'un nombre important de friches non bâties mais aussi de locaux laissés temporairement vacants (parking, bureaux, ancien équipement industriel...);

Considérant que les conventions dites intercalaires que la Ville, les bailleurs ou les aménageurs ont d'ores et déjà contracté avec des occupants dans l'attente de ces travaux ont permis de sécuriser tant les lieux que le statut des résidents qui les occupent et ont permis de faire émerger des expériences qui valorisent nos communs, qui permettent de construire la Ville différemment ;

Considérant le projet porté par le collectif « Le Clocher » qui valorise la friche appartenant la RATP, située au 77 avenue du Docteur Netter dans le 12^{ème} arrondissement de Paris et qui articule espaces de création artistiques, de rencontres notamment avec les habitants et les autres acteurs du quartier et souci de préservation et de valorisation des espaces naturels : jardin partagé, plantation d'espèces médicinales et culinaires, végétalisation des façades, apiculture ;

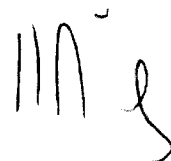
Considérant que les travaux prévus sur cette parcelle prennent du retard mais que néanmoins le collectif « le Clocher » doit pour l'instant libérer les lieux à la fin du mois sans avoir pour autant de nouveaux espaces où poursuivre leur projet ;

Considérant en outre que sur cette friche, prospèrent des arbres centenaires dont un cèdre de l'Himalaya, des arbres qui par leur taille sont des puits de carbone efficaces qui contribuent à

diminuer la quantité de dioxyde de carbone atmosphérique, principal gaz à effet de serre et par conséquent le réchauffement climatique.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- que la Maire de Paris se rapproche de la RATP afin que cette dernière propose une solution de relogement adaptée au collectif « Le Clocher » ;
- que la Maire de Paris sensibilise le maître d'ouvrage, futur propriétaire du site, afin que dans l'attente des travaux, une nouvelle convention d'occupation soit proposée au collectif « Le Clocher » ;
- que si la RATP fournit la preuve de son incapacité à proposer au collectif « Le Clocher », une solution de relogement adaptée, la Maire de Paris s'engage à essayer de trouver un autre site ;
- que la Maire de Paris s'engage à ce que pour chaque arbre centenaire abattu, d'autres arbres soient plantés afin que le bilan carbone de cette opération soit positif sur cet enjeu.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a loop and a tail stroke.